



Assemblée générale de parents

Pourquoi participer à l'assemblée générale de parents?

1. Pour vous présenter au siège vacant de votre conseil d'établissement.
2. Pour avoir le privilège de choisir les membres parents qui représenteront la voix des parents au conseil d'établissement de l'école des Hirondelles.
3. Pour choisir parmi les membres parents du conseil d'établissement de l'école des Hirondelles, un représentant au comité de parents ainsi qu'un substitut. (Le comité de parents est formé d'un représentant par école. Le comité de parents permet d'établir des liens entre le conseil d'établissement de chaque école de la commission scolaire).

Pourquoi siéger au conseil d'établissement de l'école?

1. Parce que la réussite et les intérêts des élèves concernent tous les membres de la société.
2. Parce que les idées, les opinions ainsi que les points de vue des gens sont importants et enrichissent les décisions prises au conseil.
3. Parce que la réussite des élèves de l'école des Hirondelles est au cœur de vos préoccupations.
4. Parce que vous souhaitez travailler en concertation avec d'autres parents, des membres de l'équipe-école et la direction.

Quels sont les rôles des membres parents du conseil d'établissement?

1. Intervenir dans le meilleur intérêt de tous les élèves.
2. Soutenir la direction et l'équipe-école dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif.
3. Faire valoir les points de vue des parents de l'école.
4. Être à l'écoute de l'équipe-école.
5. Être solidaire des décisions prises au conseil d'établissement.
6. Avoir une vision d'ensemble.

Vous êtes donc invités à l'assemblée générale des parents de l'école des Hirondelles le mercredi 27 août 2025 à 11h, au gymnase de l'école Village-des-Jeunes, situé au 16, rue Perry.

Bienvenue à tous!

Emmanuelle Laberge, directrice